



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## Délibération du 24 janvier 2025 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités en date du 28 janvier 2025 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 07 PR 0049
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 24 janvier 2025 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

**Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2025 concernant le poste désigné ci-dessous :**

**Emploi : 07 PR 0049**  
**N° Odyssée : 251110**  
**Composante : UFR Lettres et Arts**  
**Laboratoire : Grammatica**

**Est composé comme suit :**

Président du comité : Jean-Marc Mangiante  
Vice-Président du comité de sélection : Martine Lavaud

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste de la discipline	CNU ou discipline
<b>Membres internes</b>	M.	MANGIANTE Jean-Marc	PR	Université d'Artois	Oui	07
	Mme	LAVAUD Martine	PR	Université d'Artois	Oui	09
	M.	GOES Jan	PR	Université d'Artois	Oui	07
	Mme	THOIZET Evelyne	PR	Université d'Artois	Oui	09
<b>Membres externes</b>	Mme	BRULEY Pauline	PR	Université d'Angers	Oui	09
	M.	SIOUFFI Gilles	PR	Sorbonne Université	Oui	07
	Mme	DUCOS Joëlle	PR	Sorbonne Université	Oui	09
	M.	GUYOT Alain	PR	Université de Lorraine	Oui	09

Fait à ARRAS, le 28 janvier 2025

Le président du conseil académique restreint  
aux professeurs des universités

Pierre Marquis